

Grand-Duché de Luxembourg

GOVERNEMENT

Ministère des Finances



Autorisation d'établissement no. 38/11
remplaçant l'Autorisation d'établissement 58/08 du 17 mars 2008

Vu la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,

Carl Kliem S.A.

ayant son siège social à 251, route d'Arlon
L-2014 Luxembourg

est autorisée à exercer les activités

- de conseiller en investissement
- de courtier en instruments financiers
- de commissionnaire
- de gérant de fortunes

conformément aux articles 24, 24-1, 24-2 et 24-3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Luxembourg, le 03 octobre 2011

Le Ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Frieden'.

Luc Frieden